



UFC-QUE CHOISIR
233 boulevard Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
Tel : 01.43.48.55.48 Fax : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris le 25 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avis de l'Anses sur les margarines et yaourts 'anti-cholestérol'

Des risques non évalués pour des bienfaits non avérés, la question de leur commercialisation est aujourd'hui posée

L'UFC-Que Choisir se félicite de l'avis sur les aliments 'anti-cholestérol' publié suite à sa demande par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (Anses). Alors que les experts pointent l'absence de preuves tant sur les bénéfices que sur l'innocuité de ces produits, l'association demande aux autorités nationales et européennes de réexaminer l'autorisation de la commercialisation de ces produits.

Le taux de LDL-cholestérol n'est qu'un des nombreux paramètres utilisés pour estimer le risque cardiovasculaire, pourtant l'idée simpliste s'est installée selon laquelle il suffirait de faire baisser ce 'mauvais' cholestérol pour prévenir tout accident cardiovasculaire. 'Surfant' sur cette ambiguïté du lien entre le taux de cholestérol et le risque cardiovasculaire, des produits alimentaires tels que la margarine 'PROACTIV' de FRUITD'OR et les spécialités laitières 'DANACOL' de DANONE sont commercialisés en se prévalant de l'action des phytostérols qu'ils contiennent pour faire baisser le LDLcholestérol. C'est en réponse à la saisine de l'UFC-Que Choisir sur l'efficacité et les risques de ces produits, que l'Anses publie aujourd'hui des conclusions préoccupantes :

- **Aucun effet sur le 'mauvais' cholestérol pour près d'un tiers des consommateurs** ! Bien que la baisse du LDL-cholestérol n'ait aucun intérêt en soi si elle n'a pas pour effet de diminuer le risque cardiovasculaire, il était nécessaire de vérifier au minimum si l'impact de ces produits est à la hauteur des promesses qui s'étalent en grand sur les emballages.

Or, l'Anses a constaté que pour 30% des consommateurs en moyenne, ces produits ne font pas baisser le taux de cholestérol. Alors que les emballages ne portent aucune réserve quant à cette absence d'effet, c'est donc près d'un consommateur sur trois qui est trompé sur l'action réelle des produits !

- **Aucun effet démontré vis-à-vis des maladies cardiovasculaires** ! Mais au-delà du LDL-cholestérol, le seul véritable moyen de mesurer l'efficacité de ces 'aliments' devrait porter sur la diminution du risque cardio vasculaire. Or, 14 ans après leur mise sur le marché, il n'existe toujours aucune preuve scientifique en ce sens, à tel point que l'Agence juge que ces produits ne sont pas « un moyen approprié de prévention des maladies cardiovasculaires » et va jusqu'à remettre en cause l'allégation accordée précédemment par les autorités européennes.

- **Mais des risques potentiels non évalués** ! Plus grave, alors que certaines études indiquent que des risques éventuels pourraient être associés à la consommation de ces produits (tels que l'augmentation dans le sang du taux de phytostérols ou la baisse du bêta-

carotène qui paradoxalement pourraient accroître le risque cardiovasculaire), les experts n'ont pas été en mesure de confirmer ou d'infirmer ces risques du fait de l'insuffisance de littérature scientifique sur ces sujets. Alors que les consommateurs français ingurgitent chaque année plus de 7.000 tonnes de ces produits, il est inadmissible que subsistent des doutes sur l'innocuité de produits vendus au rayon frais au milieu d'anodins yaourts ou margarines.

Après les doutes déjà maintes fois exprimés par l'UFC-Que Choisir, les alertes publiées aujourd'hui par les experts dans cet avis accablant remettent fortement en question la justification d'une commercialisation de ces produits. En effet, si les Pouvoirs Publics peuvent accepter un niveau de risque maîtrisé pour des médicaments, en revanche ils ne sauraient d'autant moins tolérer des risques éventuels pour des produits alimentaires qui peuvent être consommés hors de tout suivi médical.

C'est pourquoi, en application du principe de précaution, l'UFC-Que Choisir exige de la part des autorités nationales et européennes une réévaluation globale des bénéfices et des risques éventuels de ces produits.

Dans cette attente, l'association déconseille la consommation de ces produits et rappelle aux consommateurs concernés par le risque cardiovasculaire la nécessité de consulter un professionnel de santé, plutôt que de s'en remettre à l'industrie agro-alimentaire.